



Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 31 Janvier 2012

Compte rendu affiché le : 6 février 2012

Date de la convocation : 18 janvier 2012

Nombre de délégués : 33

En exercice : 33

Présents : 16

Votants : 19

Nombre de délégués concernés : 33

En exercice : 33

Présents : 16

Votants : 19

Présents:

CCPSG : C Besset,

CCFL : C Berthet (2), C Bruyère, L Rousset, M Séon, G Vincent (2),

CCHL: R Bouchut, M F Larue, P Morales, P Villard, J L Lhopital

SEM : Thizy G (2),

Autres communes: M Piot, G Villemagne, A Pallandre, Reynard R,

REÇU LE

28 FEV. 2012

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTERISON

Secrétaire de séance : Villard P

Excusés : G Vivien, R Gros, R Louat, Guyot P, J P Boudier

N°346 Objet : Débat d'orientation budgétaire du SIMA

Préambule :

En application de l'article L23-12.1 du code général des collectivités territoriales, le vote du budget primitif doit être précédé d'un débat d'orientation, qui a pour objet de présenter les perspectives budgétaires.

Bassin de la Coise et du Furan

L'exercice budgétaire 2012 permettra de poursuivre les actions inscrites au deuxième contrat pour la Coise et ses affluents.

Parallèlement les travaux sur le Furan pourront continuer sur la base du plan de gestion et de l'avenant au contrat de rivière qui a été signé en septembre 2009.

Dépenses de fonctionnement pour 2012

1. Charges à caractère général

Les dépenses de fonctionnement liées à l'activité du personnel du SIMA Coise Furan : chargé de missions, technicienne rivière, animatrice phyto et technicien CAE « passerelle », représentent une dépense d'environ **190 790 €**. Cette somme concerne :

- les charges de salaires, déplacements, formations, missions
- location de bureau, frais de structure (photocopies, frais de fonctionnement du pôle des services, assurances ...). Indemnités pour stagiaires
- Indemnités aux élus
- Convention avec SEM (suivi CR Furan)

2. Charges concernant l'équipe environnement

Les dépenses de fonctionnement liées à l'activité de l'équipe environnement représentent une dépense prévisionnelle de **162 000 euros**.

Cette somme concerne:

- Les charges de salaires
 - pour le chef d'équipe, Hervé BARONNIER
 - pour deux agents d'entretien, Arnaud PETITDAN et Cédric CHAUVET
 - 3 à 4 agents en Contrat d'insertion.
- Les frais de fonctionnement : déplacement, repas, entretien du matériel, location d'un local technique.....

3. Charges concernant les études

Le SIMA prévoit une étude hydraulique sur l'Anzieux (prévue en 2011 mais pas réalisée) pour un coût estimatif de **20 000 € TTC**. Cette étude est inscrite au deuxième contrat de rivière Coise.

4. Actions de communication et de sensibilisation

Pour 2012, il est prévu la réalisation d'un journal de la Coise, la réalisation de diverses plaquettes de sensibilisation ou de communication et la mise en service du site internet. Ces actions sont estimées à **16 000 €**.

5. Actions auprès du monde agricole : prestataires CA et ARDAB et autres

Le SIMA souhaite poursuivre les actions de sensibilisation des agriculteurs dans une démarche de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.
Une somme de **16 000 €** sera inscrite au budget 2012.

6. Plan de désherbage pour les communes d'Andrézieux Bouthéon et La Fouillouse

Cette étude sera confiée à un prestataire pour un coût estimé à **15 000 €**

Le coût prévisionnel total des dépenses de fonctionnement pour l'année 2012 s'élève à environ 485 000 €

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement proviendront :

❖ Pour les dépenses liées aux quatre postes : chargé de missions, technicienne rivière, animatrice phyto et technicien CAE « passerelle », les aides financières de l'Agence de l'eau L B et de la Région RA pour une somme approximative de 117 000 €.

Le coût résiduel d'environ 74 000 € sera réparti entre toutes les structures adhérentes suivant les statuts du SIMA COISE qui ont été modifiés en 2010.

❖ Pour les frais de gestion, les indemnités diverses, les actions de communication et la convention avec SEM, le coût résiduel sera supporté par toutes les structures ayant pris la compétence opérations liées à un contrat de rivière suivant les critères donnés dans les statuts du SIMA Coise Furan

- ❖ D'un versement du budget du SPANC pour les dépenses concernant la mise à disposition de l'assistante administrative
- ❖ Pour l'équipe environnement les recettes proviennent du CG 42 et de l'Agence de l'eau LB pour les travaux d'entretien des cours d'eau et de l'ASP pour les emplois aidés.

Le fonctionnement de l'équipe environnement peu bénéficier de subventions (Agence de l'Eau LB ou C G42) ou d'aide de l'Etat pour le personnel en insertion. Le montant total des aides représente une somme approximative de 40 000 euros

Le coût résiduel sera supporté par la CCPSG, la CCFL et SEM au prorata du temps passé sur chaque structures.

Dépenses d'investissement pour 2012

a) Travaux de restauration des cours d'eau (berges et seuils) sur le bassin de la Coise et du Furan : travaux plan de gestion. 215 000 €

Travaux sur le bassin de la Coise : 125 000 €

Travaux sur le bassin versant du Furan : 90 000 €

b) Acquisition de matériel : tronçonneuse, groupe électrogène, broyeur 5 000 €

c) Acquisition de matériel informatique, bureau + divers : 3 500 €

Recettes d'investissement pour 2011

Les recettes d'investissement (travaux en rivière) proviennent des aides financières de la Région R A, du CG42, de l'Agence LB et de la participations des EPCI.

Les autres recettes d'investissement proviennent du FCTVA.

Ont signé au registre tous les membres présents
Copie conforme au registre

Fait à Saint Galmier

Le 1^{er} février 2012

Le Président

J Y Charbonnier

SIMA COISE
1, Passage du Centre
42330 SAINT-GALMIER
Tél. 04 77 52 54 57